

SECONDAIRE : Procédure de demande d'admission au Collège ou Lycée de la Section  
Française

- [Imprimer](#) [1]
- [PDF version](#) [2]

### **Secrétariat des inscriptions**

Mme Maryline Duhamel  
[secinscriptions@lfh.gr](mailto:secinscriptions@lfh.gr) [3]  
211 3009135

***(Cette procédure ne concerne pas les élèves déjà inscrits au LFHED)***

### ***L'admission à l'école secondaire\* du LFHED***

**Selon leur nationalité ou leur cursus scolaire, les élèves sont admis dans notre école dans la limite des places disponibles et selon les priorités suivantes :**

1/ Les enfants de nationalité française (si l'enfant vient d'un système scolaire autre que français, un test de positionnement pourrait être proposé).

2/ Les enfants de nationalité autre, scolarisés dans un établissement de France ou un établissement français de l'étranger.

3/ Les enfants issus de fratries dont les frères et sœurs sont déjà scolarisés au LFHED.

4/ Les enfants des anciens élèves de l'établissement.

\*Le secondaire comprend le collège (classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) et le lycée (2nde, 1ère et terminale)

### **Prise de contact**

Pour l'inscription d'un enfant en secondaire en cours d'année, merci de contacter Mme Duhamel ([secinscriptions@lfh.gr](mailto:secinscriptions@lfh.gr) [3]) puis si vous le souhaitez, demander un RDV avec Mme Nafsika Chronopoulou à l'adresse suivante : [secprovisadj@lfh.gr](mailto:secprovisadj@lfh.gr) [4] (secrétariat du proviseur adjoint) ou par téléphone au 0030-211 3009114.

Pour les enfants non scolarisés dans le système scolaire français (Education nationale ou enseignement privé sous contrat) une invitation à des évaluations de niveau pourrait vous être envoyée.

### **Pour soumettre votre demande d'inscription 2024-2025 :**

Vous trouverez la démarche à suivre et le lien pour saisir votre dossier d'inscription en ligne en vous rendant ici : <https://lfh.edu.gr/preinscription/inscription> [5]

Les pièces justificatives qui vous seront demandées pour finaliser la saisie de votre dossier sont énumérées ci-dessous.

Les demandes d'inscription pour la rentrée de septembre 2024 sont à saisir du **21/12/2023 au**

**18/02/2024.**

**Attention, cette saisie ne vaut pas admission.**

**Pièces justificatives indispensables au dossier de demande d'inscription :**

Ces documents devront être joints lors de la saisie de votre dossier de demande d'inscription.

- a) la copie du certificat de naissance ou les pages du livret de famille où figurent les parents et l'élève,
- b) la copie de la carte d'identité ou passeport des deux parents, ainsi que celle du tuteur, le cas échéant,
- c) la copie de la carte d'identité de l'élève ou passeport s'il en possède,
- d) les bulletins scolaires complets de **l'année précédente** portant la mention du passage à la classe supérieure **et ceux de l'année en cours**,
- e) un certificat de scolarité, émis par l'établissement fréquenté lors de la demande,
- f) en cas de divorce : la copie de l'extrait du jugement indiquant le mode de garde de l'enfant,
- g) le reçu du virement bancaire des 40 euros de frais de dossier,
- h) une photo de l'enfant,
- i) les pages du livret de santé où figurent les vaccinations de l'enfant,
- j) la fiche d'engagement financier (document à télécharger) complétée et signée par les **deux responsables légaux**.

**Coordonnées bancaires**

ALPHA BANK

IBAN : GR0701401380138002002001940

Compte n° 138002002001940

SWIFT CODE : CRBAGRAAXX

EUROBANK

IBAN : GR0802600450000910200348325

Compte n° 00260045910200348325

SWIFT CODE : ERBKGRAA

**Attention : il est important de mentionner les nom, prénom et classe de l'élève.**

Sur demande, un accusé de votre règlement vous sera adressé par courriel.

---

## Evolution de votre demande

Un **avis d'admission** ou de **positionnement sur liste d'attente** vous sera envoyé au mois de mai 2023.

Dès réception de l'avis d'admission, vous nous confirmerez celui-ci en versant, par virement bancaire, les droits de première inscription payables en une seule fois dans un délai maximum de sept jours ouvrables (frais non remboursés en cas de désistement).

Vous devrez impérativement nous indiquer si vous avez entrepris des démarches pour l'obtention d'une bourse auprès du consulat. En effet, dans ce cas le versement des frais de première inscription sera suspendu, ils ne seront à régler qu'une fois la décision rendue et au prorata de celle-ci (ex : boursier à 100 % - pas de droits à payer).

**Nous attirons votre attention sur le fait que votre enfant ne pourra être admis à l'école que si le dossier est complet et pourvu de toutes les signatures. Ceci inclus le formulaire du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui vous sera envoyé en cas d'admission.**

Pour toute information supplémentaire sur les inscriptions et/ou pour le suivi administratif, vous pouvez contacter Mme Maryline Duhamel par courrier électronique : [secinscriptions@lfh.gr](mailto:secinscriptions@lfh.gr) [3] en précisant vos données téléphoniques.

---

**Source URL:**<https://lfh.edu.gr/conditions-dinscription-en-secondaire>

## Liens

[1] <https://lfh.edu.gr/print/190> [2] <https://lfh.edu.gr/printpdf/190> [3] <mailto:secinscriptions@lfh.gr> [4] <mailto:secprovisadj@lfh.gr> [5] <https://lfh.edu.gr/preinscription/inscription>